

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 20 FEVRIER 2017  
AU PALAIS DES CONGRES DE MONTELMAR  
SOUS LA PRESIDENCE DE M. FRANCK REYNIER**

L'an deux mille dix sept, le 27 février à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2017, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRESENTS : M. Y. COURBIS, Mme M. DELORME, Mme G. ESPOSITO, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. H. ICARD, Mme M. FIGUET, M. J.P. ZUCHELLO, M. F. CARRERA, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, M. K. OUMEDDOUR, Mme C. AUTAJON, M. D. POIRIER, Mme M. MURAOUR, Mme C. SALVADOR, M. H. LANDAIS, Mme C. DURAND, M. M. SABAROT, M. C. BOURRY, Mme G. TORTOSA, Mme F. OBLIQUE, Mme M. PATEL-DUBOURG, M. M. LANDOUZY, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, Mme M. EYBALIN, M. S. CHASTAN, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, M. M. THIVOLLE, Mme D. GRANIER, Mme V. ARNAVON, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. H. FAUQUÉ, Mme N. PROST, M. B. DEVILLE, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; Mme P. BRUNEL-MAILLET (pouvoir à M. J.F. FABERT) ; M. A.B. ORSET-BUISSON (pouvoir à M. K. OUMEDDOUR) ; M. J.P. MENARD (pouvoir à Mme C. DURAND) ; Mme I. MOURIER (pouvoir à M. H. LANDAIS) ; Melle L. BERGER (pouvoir à M. M. SABAROT) ; M. J. FERRERO (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; M. S. MORIN (pouvoir à Mme M. EYBALIN) ; M. J. MATTI (pouvoir à M. R. QUANQUIN) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE) ; M. R. PLUNIAN (pouvoir à M. J.P. LAVAL) ; Mme F. QUENARDEL (pouvoir à M. H. ICARD).

ABSENTS : Mme J. FAURE, M. J.J. GARDE.

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016.

Mme Catherine COUTARD :

*"J'ai un petit problème avec le vote rapporté sur l'élection et la désignation des membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme. Le vote, à la page 42, indique que nous avons adopté cette délibération avec la liste à l'unanimité. En fait, je pense que nous n'avons pas voté. Mme GARY nous a dit, puisqu'il n'y avait qu'une seule liste, qu'il n'y avait pas besoin de voter pour la liste. Je pense, qu'ensuite, il n'y a pas eu de vote.*

*Outre le fait qu'a posteriori, même s'il n'y a qu'une liste, en général, nous avons la possibilité de nous abstenir ou de voter contre, mais en tous les cas, il est sûr que sur la délibération, notre habitude est de voter contre quand il y a la possibilité de proportionnelle ou de nous abstenir s'il n'y a qu'un représentant de la collectivité.*

*Par conséquent, je pense qu'emportés par l'enthousiasme, nous n'avons effectué ni le vote sur la liste, ni le vote sur la délibération."*

Monsieur le Président :

*"Adopté à la majorité, cela vous irait-il ?"*

Mme Catherine COUTARD :

*"Absolument."*

Monsieur le Président :

*"La page 42 sera amendée par : adopté à la majorité."*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **1.1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Hervé ANDEOL

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,
- obligatoire, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le DOB évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires est ensuite transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et mis à la disposition du public.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017,

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2017.

M. Hervé ANDEOL :

*"Les orientations indiquées dans ce rapport découlent du projet de territoire établi en concertation avec l'ensemble des 26 communes membres. Ce projet définit les axes forts pour le développement de notre territoire.*

*Les axes en sont les suivants :*

- *accompagner le développement économique, avec comme priorité, l'accueil de nouvelles entreprises, la création d'emplois et le soutien aux projets économiques et touristiques ; initier ou conduire de grands projets tels que la gare de Montélimar TGV, la Zone d'Activités de « L'Envol »,*
- *partager une vision de l'aménagement de notre territoire et le doter de services performants et d'équipements structurants ; optimiser la performance énergétique et l'accessibilité de nos bâtiments ; installer la fibre optique ; et progresser sur la collecte et le traitement des ordures ménagères au profit de l'environnement,*
- *valoriser le patrimoine historique, culturel, architectural existant ; conduire plusieurs projets d'envergure tels que la requalification du théâtre, celle de la base de loisirs et l'extension de la halle des Alexis,*
- *vivre et s'épanouir dans un territoire solidaire au service des familles, du vivre ensemble, de la culture, des sports, des loisirs et de l'animation sur tout le territoire ; faire vivre les grands établissements culturels du territoire ; conforter et optimiser l'offre en direction de l'enfance et de la petite enfance en offrant un service de qualité.*

*Pour rappel, ce projet de territoire a été bâti dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la péréquation et le transfert de nouvelles charges par l'Etat (réforme des rythmes scolaires et instruction des permis de construire).*

*En 2015, pour la première fois de l'existence de notre intercommunalité, l'agglomération a dû réajuster ses taux d'imposition pour préserver l'investissement et a pris l'engagement de ne plus les augmenter jusqu'à la fin du mandat.*

*Concernant les perspectives économiques 2017, l'INSEE nous indique que les indicateurs resteront toujours aussi moroses avec :*

- *une croissance qui peine à accélérer*
- *un taux de chômage élevé qui diminuerait légèrement d'ici mi 2017*
- *un léger regain de l'inflation qui viendrait ralentir le pouvoir d'achat des ménages.*

*Du côté de la loi de finance 2017, Le budget de l'Etat présente une section de fonctionnement encore largement déficitaire et, par conséquent, les collectivités locales devront encore participer à la réduction du déficit.*

*Il est prévu, en 2017, une réduction de l'enveloppe de la DGF de 2.3 milliards d'euros et la poursuite du prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.*

*Concernant, la situation financière du budget général, hors budget des ordures ménagères, il est à noter que les dépenses et recettes de fonctionnement progressent fortement sous l'effet de la prise en compte des nouvelles compétences (réforme des rythmes scolaires et l'instruction des permis de construire) et des nouvelles actions du projet de territoire (agriculture, fibre optique...).*

*Cependant, grâce aux efforts de gestion, l'évolution des dépenses est moins forte que celle des recettes et ce malgré le contexte de baisse drastique des dotations de l'Etat et la hausse du prélèvement au titre de la péréquation.*

*En effet, le montant prélevé par l'Etat au titre du redressement des comptes publics se monte à 3,2 millions d'euros et à 1,2 million d'euros au titre du fonds de péréquation soit au global plus de 4,4 millions d'euros sur la période.*

*L'année 2015 a été la première année de lancement du projet de territoire avec le paiement de plus de 3 millions d'euros de travaux.*

*En 2016, ce sont plus de 5.6 millions d'euros qui ont été engagés.*

*En moyenne, ces dépenses ont été autofinancées à hauteur de 59 %.*

*Concernant, les orientations 2017, ces dernières s'inscrivent, pour la quatrième année consécutive, dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de notre collectivité, sous l'effet de la poursuite de la baisse des dotations et de la hausse de la péréquation.*

*Par conséquent, afin de pouvoir réaliser les actions et les travaux envisagés dans le projet de territoire, notre agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources.*

*La contribution au redressement des comptes publics devrait se traduire par un prélèvement supplémentaire de 390 000 € en 2017 et le montant du fonds de péréquation devrait augmenter de 24 %.*

*Malgré ces contraintes, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2017 comme prévu lors de l'élaboration du projet de territoire.*

*Par conséquent, le projet de budget devra permettre de réaliser les ambitions de notre collectivité sans pour autant grever l'avenir.*

*Les objectifs d'évolution des dépenses récurrentes 2017 sont fixés comme suit :*

- baisse de 2 % des charges à caractère général*
- maintien au niveau de 2014 des subventions aux associations à périmètre constant*
- maîtrise de l'évolution de la masse salariale.*

*Ces mesures sont nécessaires pour permettre de continuer à rendre des services de qualité dans les différentes politiques publiques mais également pour pouvoir financer les nouvelles actions définies dans le projet de territoire comme notamment :*

- la création de pépinières d'entreprises*
- les actions de promotion de l'agriculture*
- les aides au maintien du commerce et de l'artisanat (FISAC)*
- le développement de la fibre optique*
- le développement des énergies renouvelables.*

*L'année 2017 sera également marquée par le transfert des ZAE à l'agglomération, le soutien financier direct à l'association « Initiative Portes de Provence » et l'application pour la première année de la taxe de séjour intercommunale. Cette taxe sera reversée à l'Office de tourisme de Montélimar-Agglomération afin de participer au financement de la promotion du tourisme de notre territoire.*

*Une programmation culturelle riche sera également proposée avec de nombreux spectacles au Palais des congrès, l'accueil de grands artistes lors du festival d'été (Michel Sardou, Soprano et Black M...) et l'organisation de concerts sur l'ensemble du territoire.*

*La grande exposition estivale sera consacrée au Pop Art et se fera en coordination avec le Conseil Départemental pour être présente au musée d'Art Contemporain et au Château des Adhémar.*

*Il est également prévu, suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, de verser à la SPL une avance de trésorerie de 2.8 millions d'euros et un acompte sur les participations attendues en fin de concessions.*

*En effet, l'aménagement des zones d'activités intercommunales a été confié à la SPL par concessions d'aménagement. Ces concessions prévoient le montant des participations prévisionnelles à verser par l'agglomération. Dans les projections financières du projet de territoire, il était prévu initialement de verser ces participations au terme des concessions.*

*L'année 2017 permettra également de poursuivre la réalisation des projets : 5,6 millions d'euros de travaux nouveaux seront réalisés avec notamment :*

- 40 000 € pour la réactualisation de l'étude de la gare TGV demandée par la SNCF*
- 526 000 € sur un programme réévalué à 960 000 € pour le déploiement de la fibre optique*
- 1 500 000 € sur un programme de 8 000 000 € pour réhabiliter le théâtre*
- 1 334 000 € pour requalifier la base de loisirs*

Concernant les budgets annexes ou assimilés, tout d'abord le budget des ordures ménagères. La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale sur le territoire. Le traitement est confié au Syndicat des Portes de Provence avec la gestion des bas de quai des déchèteries. L'agglomération gère 5 déchèteries.

Le budget 2017 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

- évolution des bases de TEOM de +2,5 % résultant du dynamisme du territoire
- évolution des marchés de collecte et de traitement de + 4,5 % par rapport au réalisé en 2016 compte tenu de la révision estimée des marchés (+ 3 %) et d'une prévision d'augmentation des tonnages collectés (+ 2 %)
- une augmentation du poste entretien et réparation liée à l'augmentation des bacs et de la mise en service courant 2017 des CSE de Saulce
- une hausse des marchés de traitement et gestion des bas de quai de + 5 % compte tenu notamment de l'augmentation de la TGAP de + 15 %
- un programme d'investissement de 396 000 €.

Les hypothèses retenues permettent d'envisager le financement de ces dépenses sans augmentation du taux des ordures ménagères en 2017.

Ensuite, concernant le budget des transports urbains, l'année 2016 a été marquée par le changement du prestataire. Depuis, le 1er janvier, la gestion a été confiée à l'entreprise « Les courriers Rhodaniens ».

Le budget 2017 sera préparé en prenant en compte la montée en puissance de la délégation de service public avec notamment l'augmentation des cadencements des lignes.

Des crédits seront également prévus en investissement afin de réaliser la première phase des travaux du programme d'accessibilité des transports en commun.

Les projections financières permettent de vérifier que ces projets peuvent être financés sans augmentation du taux du versement transport en 2017.

Par conséquent, le taux de versement transport 2017 sera identique à celui de 2016 soit 0.60 %.

Pour finir, le budget de l'assainissement. L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le projet de territoire prévoit un montant de 20 M€ de travaux entre 2015-2019 pour poursuivre la modernisation de l'assainissement.

Depuis 2015, plus de 11.5 millions d'euros de travaux ont été réalisés. En 2017, il est prévu 3.6 millions d'euros sur l'ensemble des communes.

Ces travaux seront réalisés sans augmentation du tarif cible de 1.789 € HT en 2018 sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2017 reste marqué par des contraintes importantes de baisse des ressources des collectivités et dans un contexte macro-économique toujours aussi morose. Le déroulement de notre projet de territoire permettra d'injecter plus de 16,7 millions d'euros en 2017 dont 10,3 millions d'euros de crédits nouveaux afin de soutenir l'économie locale."

Mme Catherine COUTARD :

"Le document qui nous a été remis, cette année, est un peu plus étoffé que celui des années précédentes. On peut se satisfaire de ce début d'amélioration. Il y a même des tableaux qui sont intéressants pour un suivi, comme celui que l'on trouve à la page 14 et qui permet, à la fois de suivre les grandes lignes, non seulement dans leur évolution sur trois ans, mais également dans leurs différences entre produits à périmètre constant et produits nouveaux projet de territoire. Ces éléments sont tout à fait intéressants.

La deuxième chose intéressante est qu'il y a, enfin, une présentation aussi sur les questions de personnels de l'Agglomération, nous y reviendrons.

*Je pense que nous pouvons encore améliorer ce document et je vais y revenir sur un certain nombre de questions. Il y a encore des domaines sur lesquels nous n'allons pas assez loin dans les outils de suivi, pour que chaque élu de l'Agglomération ait une bonne appréciation de l'évolution des dépenses, des investissements et des projets au sein de l'Agglomération.*

*Ainsi, le plan pluriannuel, présenté en page 29, n'est pas exactement un plan pluriannuel. Il ne suffit pas d'indiquer que l'on fera des choses en 2017, et d'autres choses dans les exercices suivants, pour avoir un outil de plan pluriannuel. Un plan pluriannuel, c'est un document dans lequel la durée est définie. Pour nous, la durée était assez simple, puisque nous avons voté, en février 2015, un projet de territoire. On pourrait donc penser à cette durée de 2015 à 2019. Il pourrait y avoir, chaque année, la répartition des dépenses et l'avènement des projets qui ont été retenus. Et ce serait plus simple.*

*À quoi cela servirait-il ? Par exemple, à mieux suivre et à mieux comprendre à quel moment on modifie notre projet de territoire. Je vous donne un exemple qui est celui de la Maison de l'Économie. Quand nous votons le projet de territoire, j'ai interrogé le Président de l'Agglomération sur le fait que nous avions, en matière de Maison de l'Économie et de Maison de l'Agriculture, uniquement prévu un budget de fonctionnement et aucun budget d'investissement. Il y avait donc à la ligne concernant l'investissement sur la Maison de l'Économie zéro euro de prévu.*

*Aujourd'hui, nous sommes dans un projet qui met en avant le fait que nous allons investir 700 000 € dans la Maison de l'Économie. Un plan pluriannuel correctement présenté permet de savoir à quel moment on modifie le projet de territoire et, par exemple, si cela est le cas, quelle autre dépense on diminue pour venir abonder le budget de 700 000 € qui n'était pas prévu initialement.*

*Pour finir, ce n'est pas un plan pluriannuel d'investissement, non seulement parce qu'il n'est pas correctement étalé sur les cinq ans concernés, mais également parce qu'il ne reprend pas les investissements prévus dans les budgets annexes, c'est-à-dire cette consolidation que la Cour des comptes nous a demandée, à la fois essentiellement pour l'endettement, mais qui a une valeur pour le programme pluriannuel, puisque lorsque nous avons voté le projet de territoire, c'est l'ensemble des investissements, y compris ceux des budgets annexes, que nous avons votés.*

*Vous me direz qu'il suffirait d'ajouter le programme pluriannuel de chacun de ces budgets, mais le problème est que sur les autres budgets annexes, il n'y a pas de ligne, à l'exception du budget assainissement collectif où je veux bien retenir comme plan pluriannuel les dépenses du budget primitif de 2017 et qui nous indique combien nous allons dépenser. C'est un investissement de l'année et non pas un plan pluriannuel.*

*Pour le reste, nous n'avons même plus les chiffres exacts des dépenses. Sur les ordures ménagères, nous avons prévu un investissement pour l'amélioration de la collecte sélective. Cela se dilue un peu dans une phrase générale, mais on ne retrouve pas les chiffres. De la même manière pour les transports collectifs, nous avons prévu un investissement pour améliorer l'accès des personnes handicapées et, à ce titre, les chiffres se diluent dans une phrase générale. On ne retrouve pas les éléments.*

*Il serait sans doute souhaitable, pour que nous soyons mieux à même de suivre la réalisation du projet, ses éventuelles modifications, que le prochain plan pluriannuel s'étale sur la période 2015/2019 avec chacune des années et qu'il reprenne l'ensemble des éléments, budgets annexes compris, que nous avons inclus au moment du vote sur le projet de territoire.*

*Comme je viens de le dire, il n'y a toujours pas d'endettement consolidé. Par conséquent, nous ne pouvons pas apprécier le degré d'endettement, nous pouvons encore moins l'apprécier, pour l'instant, car comme vous le savez, la Cour des comptes a mis en avant le fait qu'il y avait des dépenses de la SPL qu'il fallait que nous prenions en compte pour que la réalité de notre endettement soit connue. Donc, ce n'est pas encore cette année ni sur le compte administratif 2016, peut-être sur le budget primitif 2017, que nous arriverons à avoir une idée claire de l'évolution réelle de notre endettement.*

*Sur la question du personnel, j'avais une interrogation, puisque c'est la première fois que nous avons des éléments, sur le petit camembert qui nous est proposé page 17. Si on le comprend, seulement 48 % des agents de l'Agglomération sont titulaires de la fonction publique. Les 52 % restants se partageant entre presque 1/3 de non-titulaires occupant un emploi permanent et d'agents n'occupant pas un emploi permanent. Peut-être serait-il utile d'expliquer ces chiffres et de nous indiquer comment et c'est cela, aussi, la discussion d'orientation budgétaire, non seulement au-delà de la durée effective du travail, quelles sont les pistes pour faire diminuer la précarité des agents de la collectivité et cette dualité qui fait que seulement la moitié a le statut de fonctionnaire ? Vous avez sûrement prévu une amélioration progressive, on aimerait en voir les traces sur ce document.*

*À la page 24, j'ai une question de précision puisque dans les recettes de fonctionnement, il y a, à la fin, une ligne qui s'appelle rôle complémentaire. Pour 2016, elle est abondée à hauteur de 2,377 K€. S'agit-il bien d'un rôle complémentaire ? À ma connaissance, en matière budgétaire, ce serait des recettes que nous aurions omises de voter lors du budget primitif ou dans un budget primitif voté hors délai. Je pense que le budget primitif, nous l'avons bien voté dans les délais légaux, à mon souvenir. Peut-être que ce sont des lignes que l'on a omises ou s'agit-il plutôt d'un rôle supplémentaire, c'est-à-dire d'une matière fiscale complémentaire, mais dans ce cadre-là, pourrait-on nous indiquer ces 2,377 K€ qui viennent abonder le budget et qui n'étaient pas prévus, comment ils se répartissent et de quels types de rentrées s'agit-il ?*

*Vous le comprenez bien, dans les impôts, il y a toute une série de possibilités : taxe foncière des particuliers, taxe foncière des entreprises et l'ensemble des autres taxes qui pèsent sur l'activité économique. Il serait intéressant de connaître le détail du contenu de ce rôle supplémentaire ou complémentaire. J'aimerais avoir des éclaircissements sur cette ligne-là.*

*Sur la question des impôts, nous ne reviendrons pas sur une discussion qui fait qu'effectivement, les impôts ont très fortement augmenté. Globalement, impôts et taxes étaient partis de 22 M€, en 2014, pour être, si on compte le rôle supplémentaire/complémentaire à 28 M€ cette année, en passant par les 26 M€ de l'année dernière. On voit bien qu'il y a eu une très forte hausse des impôts sur notre agglomération.*

*En matière d'investissements, il y a aussi des lignes dont on ne retrouve pas la mesure concrète. La première chose, ce sont les transferts de ZAE. Page 25, il est indiqué que l'année 2017, en matière de fonctionnement, va avoir cet élément important à réaliser : le soutien financier à l'association Initiative Portes de Provence et l'application la première année de la taxe de séjour intercommunale.*

*Que l'on puisse, pour l'instant, avoir un peu de mal à envisager, même si je suppose que l'on a des outils, la hauteur des rentrées de la taxe de séjour intercommunale, c'est une chose. De toute façon, cela ira à l'EPIC qui remplace les Offices de Tourisme, c'est une partie du budget particulière. Mais à quelle hauteur est provisionné le transfert des ZAE ? Comment rentre-t-il ou est-ce au moment du budget que vous nous indiquerez les chiffres précis ? Évidemment, cela a un impact, je suppose, tout à fait important.*

*Plus problématique, c'est ce qui est annoncé en page 27 : l'avance de trésorerie à la SPL. Elle est prévue en 2017 et elle vient en dépenses d'investissement. Elle devrait apparaître, à la fois dans le fameux plan pluriannuel et dans le tableau des investissements 2017, puisque cette avance de trésorerie est fixée à hauteur de 2,8 M€, ce qui n'est pas une petite paille, si je puis dire. Par conséquent, je voudrais comprendre pourquoi, bien qu'on la retrouve dans le texte de ce qu'il faudra que nous fassions, on ne la retrouve pas dans le document qui nous a été remis ?*

*C'est l'essentiel des questions que je me pose sur ce DOB qui, pour le reste, reprend des orientations de politique générale que vous avez mises en avant, dont nous partageons certaines, comme la rénovation de la base de loisirs, en matière d'investissement, comme l'accueil de la petite enfance et le périscolaire, en matière de fonctionnement, mais qui, pour d'autres projets, bien évidemment, nous laisse penser qu'il est totalement mal orienté. Par exemple, pour n'en donner qu'un seul, et nous y reviendrons sans doute au moment de la discussion sur le budget : miser tout notre développement économique sur la réalisation de la*

*gare d'Allan est aujourd'hui une erreur majeure pour notre territoire dont ce territoire se remettra difficilement. Pendant que nous nous occupons d'une gare qui ne verra pas le jour, nous ne nous occupons pas du reste et, par conséquent, le territoire va souffrir de ce choix et de cette obstination sans issue."*

M. Régis QUANQUIN :

*"J'aurai un commentaire d'ordre général. On a beaucoup de récriminations contre les baisses de dotations de l'État aux collectivités. Je comprends que cela ne fasse pas plaisir, mais que disent les soutiens du candidat FILLON qui propose 20 milliards d'économies aux collectivités locales s'il est élu : à 11 milliards, on a beaucoup de récriminations, à 20 milliards, on aura peut-être des applaudissements ?*

*On nous a expliqué, ici et ailleurs que si la gare TGV n'avancait pas c'est que le Département n'en voulait pas, puis que la Région n'en voulait pas et maintenant que les feux sont au vert, on nous demande 40 000 € pour justifier le projet par une nouvelle étude. Pour quelles raisons refaire une étude ? Les précédentes étaient-elles insuffisantes, ou pas assez solides ? Quels sont les éléments nouveaux qui pourraient le justifier ?*

*Nous nous interrogeons d'autant plus qu'en matière d'aménagements et de projets, l'Agglomération n'a pas démontré sa solidité pour les dossiers qu'elle présente. J'en veux pour preuve la ZAC du Plateau et la réponse du Commissaire-enquêteur qui n'a trouvé aucun argument pour déclarer d'intérêt public cet aménagement.*

*Quels sont les arguments que compte donner l'aménageur et l'Agglo pour inverser la réponse du Commissaire-enquêteur ? Nous n'avons aucun argument, à part la Presse qui parle d'une zone ludique avec une vague. C'est un peu flou. La réponse est d'autant plus importante que si cette zone ne se faisait pas, il y a aura un coût pour la collectivité qui n'est pas estimé, mais qui nous reviendra assurément.*

*Jusqu'à ce jour, la Ville de Montélimar et l'Agglo ont confié à la SPL l'aménagement des zones d'activité, sans transparence et sans contrôle, mais avec beaucoup de souplesse paraît-il. C'est pratique pour la collectivité qui cache 12 M€ de dettes dans la SPL et peut présenter un bilan financier très propre, sauf que concrètement, cette gestion aventureuse et opaque n'est plus possible. Les banques ne suivent plus. Et cela se traduit aujourd'hui par une intégration du personnel de la SPL dans les effectifs de l'Agglomération, pour les mêmes missions, une participation au fonctionnement de la SPL de 129 000 € par an, une avance de trésorerie de 2,8 M€ en 2017 et les années suivantes, peut-être la même somme. 70 % du capital restant dû nous promet de beaux jours.*

*Nous avons besoin de réponses solides reposant sur des études sérieuses. Les incantations, les affirmations péremptoires, nous coûtent trop cher. Les millions d'euros, nous préférons les mettre, par exemple, dans les économies d'énergie pour que les opérations façades ne soient pas qu'un coup d'enduit, mais une isolation des logements, pour que les territoires à énergie positive commencent par baisser la facture énergétique des habitants, pour que le plan énergie climat améliore la qualité de l'air que nous respirons, avec un vrai plan de déplacements urbains pour les modes doux, le covoiturage. C'est bon pour l'emploi, c'est bon pour le cadre de vie, c'est bon pour la sécurité sanitaire énergétique. C'est beaucoup mieux dans un débat d'orientation qu'une plaquette électorale."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"J'aurai juste deux ou trois questions, puisque pas mal de choses ont été dites, mais je voudrais simplement compléter. Nous avons noté l'importance, dans ces orientations budgétaires et surtout dans ce qui a été fait en 2015 et 2016, des restes à réaliser. C'est bien de faire des effets d'annonce, d'expliquer que l'on va faire ceci ou cela, mais tout ne va pas très vite. Catherine COUTARD a parlé des 700 K€ pour l'aide à la création d'entreprises et les deux maisons, la Maison de l'Economie et la Maison de l'Agriculture. Il serait intéressant, au bout d'un moment,*



*de savoir ce que l'on va faire comme actions dans le cadre de possibles créations d'entreprises ou d'accompagnement à la création d'entreprises ou, en tout cas, de développement de l'économie, parce qu'acheter des maisons, c'est bien, mais encore faudrait-il mettre en place des actions.*

*On retrouve toujours, comme une Arlésienne, la pépinière d'entreprises qui a mis quatre ans pour sortir de terre, on commence à voir quelques murs. C'est également quelque chose qui n'est pas très rapide. Le PLH et la rénovation des façades, Régis QUANQUIN en a parlé.*

*En revanche, ce que je trouve un peu plus dommageable, c'est la question liée aux handicaps, que le reste à réaliser 2016 de l'accessibilité des équipements pour les personnes porteuses de handicaps soit quatre fois plus important que ce qui a été financé en 2015 et 2016. Je trouve que cela ne va vraiment pas vite. C'est quand même un point important. On a un plan accessibilité dont on explique qu'il est sûrement un des meilleurs, mais encore faut-il que les choses se mettent en place.*

*Ensuite, je voudrais également pointer deux choses : la totale absence du Contrat de Ville. Je sais que ce n'est peut-être pas une de vos priorités, mais en tout cas, le Contrat de Ville est maintenant porté par l'Agglomération. Il n'y a aucune mention dans le texte, ne serait-ce que la moitié d'une phrase, pour dire simplement que l'Agglomération mènera à bien ces actions.*

*Également, il en avait été discuté la dernière fois, mais peut-être qu'il est bien de le redire, que dans le cadre du rapport de la Chambre régionale des Comptes, il avait été demandé que les opérations financières liées au Palais des Congrès soient isolées dans un budget annexe, afin de mieux apprécier le coût du service. Je crois que vous aviez répondu que vous n'étiez pas d'accord avec cela, que vous aviez une comptabilité analytique et que c'était largement suffisant, encore serait-il encore intéressant d'avoir le détail de la comptabilité analytique."*

M. André CSIKEL :

*"J'ai une interrogation sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, en page 16. Je n'ai pas bien compris, car on parle de la maîtrise de la masse salariale. J'observe qu'elle augmente de 14 %. C'est un premier point, mais surtout, je ne sais pas comment calculer ces 14 %, si c'est l'augmentation entre 2014 et 2016, je trouve 30 %. Peut-être que l'on a calculé différemment."*

Mme Annette BIRET :

*"La gare TGV d'Allan est-elle demandée par la SNCF ? Sait-on ce qu'elle apportera si ce n'est pas avoir plus de trains et gagner cinq minutes pour aller à Valence ? Je trouve que cette fraction Montélimar-Valence coûte cher la minute. On a l'impression d'un caprice d'enfants. Pourquoi ne pas faire une patinoire, une piste de ski ou même construire une tour Eiffel ?*

*Vous avez quantifié les dépenses que cette gare engendre pour l'investissement. Ensuite, il y aura le fonctionnement : a-t-il été évalué ? Les voix d'accès à cette gare ont-elles été prévues ? Je pense que cela a déjà été pensé, mais c'est surprenant de voir que la route d'Allan n'a pas été élargie dans le cadre du nouveau quartier de Maubec. Au minimum, cette route existante aurait dû être élargie au niveau des Trappistines lorsque le nouveau quartier a été réalisé. Il est vrai que des mètres carrés utilisés pour l'élargissement de la route n'auraient pas été vendus.*

*Maintenant, s'il n'y a pas plus de trains qui arrivent en gare TGV et des transports pour permettre aux voyageurs de se rendre là où ils le souhaitent, les voyageurs ne viendront pas plus. Quant au coût de la construction de cette gare, nous savons que les prévisions ne sont jamais respectées et qu'il est probable que le coût soit multiplié par deux.*

*Une Maison de l'Économie consiste en quoi ? Il y a suffisamment de services en mairie ou à l'Agglo pour s'en occuper, sans créer de nouvelles structures qui coûteront à la population.*

*L'offre en pépinière d'entreprises, proposer des locaux pour permettre à des entreprises de démarrer : quelles seraient ces futures entreprises qui pourraient en bénéficier ? Il serait plus judicieux d'aider au maintien du commerce en centre-ville, car de semaine en semaine, des locaux commerciaux ferment, soit ces commerces se déplacent au sud, soit c'est la fermeture*

définitive. La Maison du Goût a coûté combien à la collectivité ? Toutes ces maisons coûtent fort cher, à la charge du contribuable et ne rapportent rien, mais quand on veut enterrer un problème, on crée une maison.

L'Envol : les commerces poussent au sud et cela depuis toujours. Une certaine population demande des aides à la collectivité. Cette population dépensera dans les commerces traditionnels à petit prix. Ce n'est pas une population à hauts revenus pour permettre la venue de commerces de luxe, comme vous l'entendez, que l'on nous déclare vouloir implanter à l'Envol.

Il semble, également, que ce soit un caprice comme pour la gare d'Allan, surtout que les nouveaux quartiers sont au sud et on veut faire une zone commerciale au nord. C'est créer une circulation plus dense, des embouteillages, de la pollution. Quant aux lignes de bus à créer pour aller au nord, il est connu que toutes les lignes de bus sont déficitaires. Celles-ci le seront également. L'Envol s'envolera dans d'autres lieux. Je note que les emprunts sont de l'ordre de 4 M€ cette année, Mesdames et Messieurs les habitants de l'agglomération, payez."

M. Henri FAUQUÉ :

"J'avais l'intention de joindre ma voix à la majorité silencieuse, mais j'ai une seule observation et je voudrais la faire sur un ton tout simple. Au 1er janvier 2017, la loi NOTRe a permis, ou a conduit, les communes à transférer leurs zones d'activité économique à l'Agglomération. La loi prévoit, et les décrets d'application, que ces transferts peuvent se faire de différentes manières par des mises à disposition ou par des indemnités. J'ai fait observer au dernier bureau communautaire, je parle de ce que je connais donc de la commune de Saulce, que nous allons transmettre à l'Agglomération les actifs et des voiries, des réseaux, qui sont liés à la réalisation de cet actif qui est une usine importante que nous avons concédée à une entreprise en location-vente. Le tout est estimé aujourd'hui à 1,5 M€. Je parle de cette seule zone d'activité, je ne parle pas d'autres zones d'activité dans la commune dont je suis le Maire.

Je voudrais que vous m'indiquiez dans quelle mesure et nous n'avons pas de chiffre aujourd'hui, je le comprends, ce n'est pas le budget, la charge de ces transferts sera prise en compte dans le budget ? Je n'ai pas compris, d'après ce qu'a dit le rapporteur des finances, que c'était par une diminution des recettes de fonctionnement ou un maintien de la masse salariale ? Je ne vois pas, ce n'est pas à l'échelle de ce qui nous a été annoncé.

De ce point de vue, je considère que le DOB qui nous a été présenté, sur ce point précis, est très insuffisant. Il m'arrive de présenter dans d'autres instances comme dans le Syndicat intercommunal, un DOB, je peux vous dire que cela ne se fait pas en 13 minutes comme à Donzère, comme je l'ai lu dans le canard récemment, le journal local, pardon, même si le canard, c'est tellement d'actualité, que cela vient spontanément sur le bout de la langue.

Un DOB doit être plus sérieux que ce que nous avons entendu. La loi NOTRe a modifié considérablement les relations financières entre les communes et les agglomérations. Il y a même des comptables qui devraient prendre cela en compte un peu plus sérieusement. J'ai écrit 6 lettres depuis début décembre à l'Agglomération, en tant que Maire, pour demander que l'on traite ce problème. Certainement, on ne m'a pas répondu, mais, peut-être que d'écrire autant de lettres, c'est ridicule, mais je ne sais plus qui disait, non pas à propos des lettres politiques, mais des lettres d'amour : toute lettre d'amour est ridicule, mais on est encore plus ridicule, quand on n'en écrit pas.

Je considère qu'ici, dans cette instance, les débats mériteraient quelquefois non seulement que l'on parle, mais que l'on mette sa pensée noir sur blanc lorsque l'on veut l'exprimer. C'est vrai que dans le contexte actuel, on a les idées un peu ailleurs, il y a d'autres débats qui se mêlent en parallèle, je ne doute pas qu'ils vont venir ici et enrichir la discussion dans ce Conseil Communautaire. Il n'empêche que j'ajouterai qu'au coût du transfert des ZAE, s'ajoutera aussi le coût de l'élaboration du PLUI.

Le Président nous a dit, au dernier bureau, que nous allions vers un PLU intercommunal. Nous savons tous que l'élaboration d'un PLUI, cela a un coût. Je ne pense pas que le PLUI sera organisé, rédigé, présenté simplement par nos services et je ne doute pas que le bureau d'études ou les bureaux d'études que l'on contactera nous coûteront fort cher. Nous savons tous que, dans nos communes, c'est un acte qui impacte fortement nos budgets.

*Je m'en tiendrai là pour ce soir, je vous remercie pour vos réponses."*

*M. Raphaël ROSELLO :*

*"Je reviens sur la gare d'Allan. Elle a été menée par Montélimar, suite à une campagne locale. Elle a été mise en avant et après elle s'est transformée en Agglo. Je pense qu'il ne faut pas oublier, au niveau des élus et des maires de toute l'agglomération, qu'ils sont les salariés du peuple, les salariés des citoyens. Je pense que l'on va imposer aux villages à côté une décision locale qui a été menée par Montélimar. Il faudrait peut-être réfléchir et faire un référendum local, si la gare intéresse les communes extérieures à Montélimar."*

*M. Hervé ANDEOL :*

*"Concernant le transfert des zones artisanales, au niveau de l'Agglo, il faut savoir, concernant la Commission de l'Evaluation des Charges Transférées, la CLECT, que la réunion est prévue pour le premier semestre, une fois que l'on aura rencontré l'ensemble des communes. Pour ensuite prévoir des crédits par décisions modificatives, il faudra intégrer le budget nécessaire pour payer les charges de fonctionnement et réduire l'attribution de compensation des communes concernées. Par conséquent, il n'y a pas d'impact financier pour l'Agglomération cette année."*

*M. Henri FAUQUÉ :*

*"La loi a dit clairement deux choses : premièrement, les zones d'activité sont transférées autoritairement et obligatoirement au 1er janvier et l'indemnisation se fait dans le courant de l'année 2017. Je ne trahis pas le texte de la loi. Je voudrais que l'on sache que pour la commune de Saulce, cela a un impact considérable : 800 000 € que nous avons investis pour le bâtiment de l'usine et 700 000 € pour la partie du giratoire que nous avons financée et qui est liée à la desserte de ce bâtiment. On n'est plus aujourd'hui en mesure de gérer notre budget dès lors que l'on est desservi du bien.*

*Je vous l'avais dit, Monsieur le Président la dernière fois, au 1er janvier je viens occuper votre maison et je vous dirai dans le courant de l'année combien je vous la paie, mais ne me dites pas que vous allez la payer trois ans après, ou alors il y aura des intérêts intercalaires ou alors il faudra tenir compte de l'inflation, etc. Et comment fait-on pour vivre en attendant ? Vous reprochez à l'État de prendre de l'argent aux collectivités locales, mais en l'occurrence, c'est l'Agglomération qui, si j'écoute le rapporteur aux finances, va spolier une commune. Une commune qui crée de l'emploi. Dans cette zone, on a créé en un an et demi 100 emplois, dans une petite commune de 1 900 habitants."*

*Monsieur le Président :*

*"Pour répondre à votre question, et comme vient de le faire Hervé ANDEOL, la loi NOTRe n'indique pas qu'il faut qu'il y ait transfert de propriété. Vous l'avez dit et je tiens à le rappeler, les collectivités qui se sont vu doter de la compétence, au niveau des ZAE, donc les intercommunalités, mettent en place des discussions pour définir quelles seront les modalités utilisées.*

*C'est la raison pour laquelle nous rencontrons actuellement chacune des communes. Le rendez-vous avec Saulce est pris le 14 mars. Le travail se déroule. Les informations sont collectées, mais pour l'instant, il n'y a pas de transfert de propriété comme vous l'indiquez, mais une mise à disposition aux intercommunalités des biens, comme cela est fait sur beaucoup d'autres compétences, quand la collectivité intercommunale prend en charge, la commune met à disposition l'équipement auprès de l'intercommunalité et l'intercommunalité assure sa gestion. Nous discuterons et nous débattons ensemble. Contrairement à ce que vous expliquez, il n'y a pas d'automatisme du transfert de propriété. Nous allons discuter. C'est la raison pour laquelle sur le budget de l'année 2017 ne sont pas inscrits de budgets et qu'il y aura, par l'intermédiaire de la CLECT, et par l'intermédiaire de l'attribution de compensation, des mesures qui seront prises tout au long de l'année. C'est le premier point.*

*Le deuxième point de la question d'Henri FAUQUÉ, le PLUI, son coût puisque vous avez évoqué très justement que cela aura un coût, c'est l'attribution de compensation des communes qui sera mise en œuvre. Nous en avons discuté au dernier bureau et nous aurons à valider précisément l'impact et les coûts.*

*C'est le travail, sur l'année 2017, qu'il nous reste à faire. À l'issue de l'année 2017, je pense qu'au budget 2018, nous aurons des choix qui auront été faits et des inscriptions budgétaires pourront être réalisées, mais aujourd'hui, je ne peux pas réaliser d'affirmation, comme vous le faites, sur le transfert de propriété ou non, cela fera partie des discussions."*

M. Henri FAUQUÉ :

*"Justement, dans une des lettres que je vous ai adressées, Monsieur le Président, je vous ai dit quelle était la position de la commune de Saulce. Ce n'est pas l'Agglomération contre la commune de Saulce. L'arbitrage se fera au niveau de l'administration d'État, c'est le Préfet qui arbitrera le mode d'indemnisation, la CLECT donnera un avis..."*

Monsieur le Président :

*"Il n'y a pas d'indemnisation."*

M. Henri FAUQUÉ :

*"Mais si, il y a une indemnisation..."*

Monsieur le Président :

*"À vous écouter, c'est une spoliation. Non, il y a transfert de compétences."*

M. Henri FAUQUÉ :

*"Nous avons mis à disposition un bâtiment qui génère un revenu. Aujourd'hui, comment cela se passe dès lors que c'est mis à disposition ? Le terme n'est pas juste, ce n'est pas mis à disposition ni de l'Agglo ni de la commune, mais à la disposition d'un entrepreneur qui a 25 salariés et qui fait tourner une boîte.*

*Cela a été réalisé avec les finances d'une collectivité, la commune de Saulce, qui a pour seul souci non pas de construire des bâtiments, mais de construire des usines dans lesquelles on crée des emplois. Il se trouve aussi que les entreprises paient de la CFE, paient des contributions foncières à la collectivité qui est l'Agglomération. Je crois qu'il faut examiner ce problème avec sérieux, non pas avec un a priori qui dit : tu le laisses, tu t'évertues pendant quelques années pour faire des entreprises et dorénavant, c'est l'Agglomération qui va le gérer. Ce n'est pas une position ni dynamique pour l'emploi, ni une position juste dans nos relations.*

*Donc je crois que la discussion aura lieu le 14 mars. Il a déjà fallu attendre deux mois et demi, c'est un peu long. J'ai essayé de booster un peu les choses en anticipant dès le mois de décembre, d'où mes six lettres sans réponse, sauf la dernière pour avoir le rendez-vous. Au lendemain de ces rendez-vous, ce n'est pas avec les 26 communes qu'il y a des zones d'activité à transférer. On avait évoqué le nombre de sept, huit ou neuf peut-être. C'est quelque chose qui peut être fait rapidement, à condition que l'on y travaille sérieusement. Je rappelle et il me semble l'avoir déjà dit en bureau, que Monsieur le Préfet qui a évoqué ce sujet avec l'association des Maires de la Drôme au cours du dernier trimestre 2016 a dit que c'était un chantier important et qu'il sera difficile à mettre en œuvre pour l'année 2017.*

*Je note que ce serait un peu trop facile de dire : « Je n'ai rien fichu, pour des raisons X et Y. » Je comprends parfaitement que l'on n'ait pas envie de réaliser des zones d'activité pour réaliser des emplois dans ma commune, donc ce débat m'indiffère. Ce n'est pas un débat que l'on pourra gérer à la majorité de l'indifférence, mais on devra le gérer à la minorité de l'action de ceux qui agissent. Je ne peux pas vous entendre dire qu'a priori on va s'affronter sur moi je considère que c'est mis à disposition gratuitement..."*

Monsieur le Président :

*"Je n'ai jamais dit cela."*

M. Henri FAUQUÉ :

*"Si, votre Vice-Président a dit qu'il était hors de question d'indemniser dans l'année 2017. Il n'est rien prévu pour cela."*

Monsieur le Président :

*"Les décisions ne seront pas prises en 2017. Il y aura des débats. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'incidence budgétaire. Ensuite, sur le mode que nous retiendrons, il sera débattu par l'ensemble des communes et cela fera comme l'ensemble des compétences. Ce que vous expliquez sur les zones d'activité économique, cela a été la même chose pour les communes qui disposaient de crèches ou qui disposaient de structures qui ont été transférées. Donc, on évalue les coûts pour la commune, étant donné qu'il y a ensuite une gestion qui est intercommunale, ces coûts sont évalués, pris en charge par l'intercommunalité, avec réduction de l'attribution de compensation. Ensuite, l'Agglomération prendra en charge les coûts supplémentaires. C'est comme cela que ça se passe sur l'ensemble des compétences transférées.*

*Nous allons prendre l'ensemble des communes qui sont concernées, parce que vous avez raison, ce ne sont pas toutes les communes qui ont des zones d'activité et nous allons apporter des réponses individuellement. Le bureau s'en saisira, débattrà et nous prendrons une position collective.*

*Je vais reprendre l'ensemble des remarques qui ont été formulées. Donc Mme COUTARD, vous trouvez que le PPI n'est pas assez précis. J'ai entendu aussi que vous aviez noté qu'il y a plus de précisions et des améliorations. On peut toujours mieux faire. J'en conviens, nous n'avons pas la prétention d'être parfaits, donc nous avons des pistes de progression et d'évolution comme chacun d'entre nous.*

*Concernant l'investissement de la Maison de l'Economie, je vais peut-être laisser Joël DUC à qui je ne l'ai pas fait, mais je voulais t'adresser tout mon soutien par rapport à ce qui arrive à ton entreprise. Je voulais le souligner et adresser beaucoup de courage à l'entreprise Chalavan & Duc qui a subi un sinistre important pour son activité."*

M. Joël DUC :

*"Je te remercie, ainsi que l'ensemble des Conseillers communautaires.*

*Concernant la Maison de l'Économie, nous avons fait le choix de l'acheter pour deux raisons. Premièrement, pour une raison d'économie, car nous payions un loyer de 33 000 € par an, à la SPL. Aujourd'hui, en l'achetant 700 000 €, nous avons un remboursement de crédit de 32 000 € par an.*

*Deuxièmement, le développement économique est revenu à l'Agglomération, donc nous pensons qu'il est préférable que la Maison de l'Économie revienne à l'Agglomération que de rester à la SPL."*

Mme Catherine COUTARD :

*"J'avais bien compris la raison. Je donnais comme exemple le fait que si l'on avait un tableau d'investissements pluriannuels, qui prendrait chaque année et chaque projet, cela permettrait de voir à quel moment quelque chose apparaît, pourquoi et comment cela est intégré à la logique financière qui veut que l'on avait normalement prévu une somme globale. Pour cet exemple de la Maison de l'Économie et de l'Agriculture, comme elle n'était pas prévue en investissement dans notre projet de territoire, je suppose que l'on a dû diminuer de 700 000 € ailleurs. Il est intéressant d'avoir ce plan."*

Monsieur le Président :

*"En fonctionnement."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Non, en investissement."*

Monsieur le Président :

*"On baisse le fonctionnement, cela nous permet d'investir."*

Mme Catherine COUTARD :

*"D'accord. Avec 500 000 €, on n'a pas tout à fait tout couvert, il y avait 150 000 € de fonctionnement prévus pour la Maison de l'Économie."*

Monsieur le Président :

*"Par an."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Dans le projet de territoire, c'était 150 000 €. Pour moi, c'était la totalité des cinq ans. C'était pour donner un exemple qui permet de savoir à quoi sert un outil où on voit chaque année, chaque plan, chaque investissement, comment éventuellement cela glisse et comment c'est compensé."*

Monsieur le Président :

*"Sur les questions qui touchent les recettes et la fiscalité, je vais laisser Hervé répondre."*

M. Hervé ANDEOL :

*"Concernant le personnel, cela vient dans les 47 % de titulaires. Ce sont des emplois précaires, ce qui est lié au périscolaire. C'est tout le personnel qui est en périscolaire. Il est certain que cela fait du volume, on le sait."*

*Concernant le rôle supplémentaire d'impôts, les 2,377 M€ représentent des recettes fiscales supplémentaires dues à des redressements sur des sociétés.*

*Concernant l'augmentation des impôts, ce sont simplement les augmentations des bases puisque nous sommes de plus en plus nombreux sur notre territoire et les bases augmentent.*

*Concernant les taxes de séjour, elles sont mentionnées sur les budgets 2017. Pour l'instant, c'est une opération blanche puisqu'elle sera redonnée aux offices de tourisme.*

*Concernant la SPL et les 2,8 M€, ils seront inscrits au niveau du budget. 2,8 M€ cette année, 2,8 M€..."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Si vous me dites que l'on va l'inscrire au budget les 2,8 M€ dans le budget investissement, alors là, c'est encore moins un plan pluriannuel d'investissements, car il n'y a pas pour l'instant 2,8 M€ dans notre investissement, c'est énorme, me semble-t-il."*

Monsieur le Président :

*"C'est inscrit page 27."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Oui, c'est indiqué dans le texte. Je vous demande qu'elle est la ligne dans le tableau du plan pluriannuel ? C'est inscrit page 27, c'est là que je l'ai trouvé, je le sais bien."*

Monsieur le Président :

*"Ce n'est pas de l'investissement, c'est du fonctionnement."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Non, c'est dans le paragraphe des dépenses d'équipement."*

Monsieur le Président :

*"C'est de la trésorerie."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Oui et alors ? Vous voulez dire que ce n'est pas un projet concret de construction donc vous ne l'avez pas mis dans le plan pluriannuel ? Cela va devenir compliqué quand même parce que 2,8 M€ dans le budget d'investissement, que ce soit une ligne de trésorerie ou quoi que ce soit, quelque chose qu'il va falloir que l'on dépense. Alors, pour le coup, il est encore moins complet que ce que je pensais le plan pluriannuel. Il faut absolument qu'il soit complété de cet aspect-là aussi."*

*"Certes, si on met 2,8 M€, c'est parce que c'est la SPL qui fait les travaux en question, mais c'est pour nous, c'est pareil. En tout cas, cela pèsera sur notre endettement, cela pèsera sur la nécessité d'emprunts comme n'importe quel autre projet. Oui, il faudra faire en sorte de le rajouter, me semble-t-il, mais peut-être que l'on attend que ce soit clairement établi."*

*"Sur l'outil de plan pluriannuel, je vous en prie, on a une marge de progression. J'ai entendu, progressons encore, parce que nous n'avons pas encore l'outil qui nous permet de bien avoir les idées claires sur l'ensemble des dépenses et l'ensemble des emprunts, etc..."*

*"Concernant les rôles complémentaires, je n'ai pas compris la réponse : un redressement sur les entreprises ?"*

Monsieur le Président :

*"Certaines entreprises ont eu à payer plus de fiscalité que ce qui était attendu."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Sur quelle taxe ?"*

Monsieur le Président :

*"Sur la CFE."*

Mme Catherine COUTARD :

*"La CFE. Donc, c'est un rôle supplémentaire ?"*

Monsieur le Président :

*"Oui, ce n'était pas prévu initialement."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Ce n'est donc pas un rôle complémentaire, mais supplémentaire, puisque ce sont des rentrées fiscales supplémentaires."*

Monsieur le Président :

*"Cela s'appelle rôle complémentaire, excusez-moi."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Il y a deux termes en fiscalité des collectivités : le rôle complémentaire qui est une omission du budget et le rôle supplémentaire qui concerne les rentrées fiscales non prévues."*

Monsieur le Président :

*"Nos services ne sont pas d'accord avec vos affirmations."*

Mme Catherine COUTARD :

*"D'accord, on reverra le vocabulaire. Pouvons-nous avoir, de la même manière que l'on a pour le reste des rentrées, leur ventilation ou alors est-ce que ce ne sont que 2 M€ à mettre sur la ligne CFE ?"*

Monsieur le Président :

*"C'est un rattrapage de CFE sur une période de quatre années."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Très bien. Merci. Donc c'est une rentrée exceptionnelle, cela ne se reproduira pas de cette façon-là."*

Monsieur le Président :

*"A priori non."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Merci de cette précision, c'est difficile d'avoir des informations dans le détail. Concernant le personnel non titulaire, je pensais, concernant le personnel du périscolaire, que c'était les emplois non permanents."*

Monsieur le Président :

*"Qui sont non-titulaires."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Et qui sont une partie de la réponse, mais..."*



Monsieur le Président :

*"Périscolaire, animation, saisonniers..."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Les 23 % qui n'occupent pas un emploi permanent me paraissent concernés par cette explication du personnel en périscolaire et en centres de loisirs, mais les non-titulaires occupant un emploi permanent ?"*

Monsieur le Président :

*"Ce sont des CDI et des CDD qui figurent dans notre tableau et qui ne sont donc pas titulaires."*

Mme Catherine COUTARD :

*"C'est bien ce que j'ai compris. Comment fait-on pour que cette proportion de 30 % de personnel qui n'est pas titulaire régresse parce que, quand même, a priori, les chiffres que j'ai sur d'autres collectivités sont moindres. Avons-nous une politique pour une déprécarisation de ce personnel qui représente 30 % de personnel et qui est en situation précaire ?"*

Monsieur le Président :

*"Ce n'est pas prévu aujourd'hui dans la stratégie de l'agglomération."*

Mme Catherine COUTARD :

*"J'ai un désaccord avec la stratégie de l'Agglomération, mais comme d'habitude, vous êtes maître de vos choix."*

Monsieur le Président :

*"Concernant l'opportunité de la gare TGV d'Allan, je vais peut-être laisser Yves COURBIS, le soin de nous faire un point sur cet équipement, son utilité pour notre territoire."*

M. Yves COURBIS :

*"Concernant le débat sur la gare d'Allan, beaucoup de choses ont été dites ce soir. Pour avoir participé au dernier comité de financeurs, la SNCF a souhaité que la pertinence de cette gare soit vérifiée au travers d'études et tous les partenaires se sont accordés à financer ces études, afin qu'elles soient réalisées dans des délais assez courts."*

*Le Préfet de Région, qui présidait cette séance du comité des financeurs, et le Vice-Président de la Région Nicolas DARAGON, ont souhaité que les échéances de la fin d'année 2017 soient le terme des études concernant ce projet de gare. À partir de là, la décision politique d'aller plus en avant sur le sujet devra s'affirmer."*

*Dans ce tour de table, quand même, je pourrais préciser que les partenaires se sont retrouvés, que ce soit l'État représenté par le Préfet de Région et le Préfet du Département de la Drôme, le Département, la Région et l'Agglo bien évidemment, et ils se sont accordés pour l'investissement tel qu'il avait été imaginé sans préciser plus la clé de répartition."*

*Pour mémoire, de longue date, l'Agglo s'était avancée sur une participation et s'est maintenue dans le projet de territoire à hauteur de 5 M€, le Département à hauteur de 15 M€, et l'État -le Gouvernement de l'époque- s'était avancé pour une participation à hauteur de 50 % sur le montant des travaux."*

*Cela a été confirmé à cette dernière réunion du comité des financeurs. Voilà les éléments que je peux apporter en réponse aux différents commentaires qui ont été faits ce soir."*

Monsieur le Président :

*"J'ajouterai un petit point quand même et c'est par rapport à une remarque faite à ce sujet, je crois par Mme BIRET. J'ai la crainte, comme beaucoup d'entre nous, que la dégradation de l'offre TGV sur les lignes classiques se poursuive. Nous sommes sur un territoire qui dispose, à la fois d'une ligne classique et d'une ligne grande vitesse.*

*La SNCF ne cache pas qu'elle souhaite exploiter ses TGV sur les lignes grande vitesse et que pour étoffer ou améliorer son offre TER, elle souhaite récupérer des sillons, c'est-à-dire que si les TGV qui roulent sur les lignes classiques étaient déportés totalement sur la ligne grande vitesse, cela permettrait de disposer de plus de TER sur les lignes classiques. Ces dernières ont vocation à accueillir des trains régionaux puisque la vitesse est limitée à peu près à 160 km/h alors que les TGV, lorsqu'ils roulent sur les lignes grande vitesse, sont bien au-delà de 300 kilomètres/heure.*

*Si la SNCF met rapidement en application son souhait de ne plus exploiter des TGV sur les lignes classiques, pour notre territoire, c'est une perte de desserte importante et nous aurons l'obligation d'aller récupérer les TGV, soit à Valence TGV, soit à Avignon. Les liaisons et les navettes ont été réalisées par bus pour l'instant, on peut imaginer qu'elles puissent ensuite être réalisées par TER ferroviaire, mais c'est une perte de qualité de desserte pour notre territoire.*

*Il me semble, et je ne suis pas le seul à penser cela, qu'il est essentiel pour nous, pour notre accessibilité, pour notre desserte, pour notre développement économique et particulièrement touristique, que nous puissions disposer sur la ligne grande vitesse d'une gare. Ces études d'opportunité vont donc affiner ce qui avait déjà été réalisé puisqu'il y a des éléments nouveaux depuis les dernières études qui datent de 2012, avec notamment l'espace de restitution de la Grotte Chauvet qui vient d'accueillir son millionième visiteur. Il y a donc un intérêt important pour notre territoire. Mais également la ferme aux crocodiles, la Drôme provençale, les Gorges de l'Ardèche connaissent un développement et un engouement fort, en termes de tourisme. Voilà les raisons pour lesquelles il est important, pour notre territoire, de pouvoir continuer à disposer d'un accès direct sur la ligne grande vitesse. C'est la raison pour laquelle ce projet a été inscrit dans notre projet de territoire.*

*J'ajoute que la Région, par la voix de son Président Laurent WAUQUIEZ, s'est engagée à financer à hauteur de 15 M€ et le Département de l'Ardèche qui, pour l'instant, indiquait qu'il ne souhaitait pas participer au financement, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche, Hervé SAULIGNAC, a indiqué qu'il était prêt à revoir sa position et à participer, à l'issue des études, au financement.*

*Voilà pour être précis sur le sujet de la gare TGV, cher Yves, je voulais le dire aussi sur ta proposition qui s'appelle désormais le projet de gare TGV Montélimar-Provence."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Deux ou trois petites choses : la première est que, pour l'instant, au Contrat de plan Etat-Région sont inscrites les études parce que vraiment, ce projet aura, en 15 ans, consommé un nombre de crédits d'études tout à fait surprenant. On pourrait en faire la liste et je me demande si on n'aurait pas eu le temps d'agrandir la gare de Montélimar à force avec les crédits d'études."*

Monsieur le Président :

*"Elle n'est pas sur la ligne à grande vitesse."*

Mme Catherine COUTARD :

*"La deuxième chose est que vous m'aviez ironiquement répondu, en Conseil municipal, que je n'avais pas bien compris les propos du Président. Visiblement, je ne dois pas être la seule, puisque j'ai revu les comptes-rendus qui ont été faits de sa conférence de presse sur la gare d'Allan et le Dauphiné Libéré et La Tribune ont rapporté les propos de la même manière, c'est-à-dire qu'il a dit qu'il fallait simplifier le projet et qu'il fallait faire deux quais et un parking..."*

Monsieur le Président :

*"Supplémentaires."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Oui, deux quais, il n'y a pas de quai, il faut bien les faire. Mais deux quais, cela ne fait pas les lignes ferroviaires de décalage, puisque chacun comprendra bien que, pour qu'il y ait une gare, il faut que les trains s'arrêtent et pour qu'ils s'arrêtent, il est hors de question pour la SNCF que les trains s'arrêtent en pleine voie et repartent parce qu'ils boucheraient complètement la circulation. Il faut donc X kilomètres de doublage des voies dans le sens de la montée et dans le sens de la descente. Cela ne s'appelle pas deux quais et un parking, c'est une gare avec des voies de délestage."*

*Le Président WAUQUIEZ s'engage pour les études, l'État s'engage pour les études, tout le monde s'engage pour les études et cela fait 15 ans que cela dure. Je vous invite à juste penser à tout ce que l'on aurait pu faire sur la desserte ferroviaire de cette ville, si on n'était pas obnubilés par cette question d'une gare qui, à mon sens, ne verra pas le jour pour des raisons d'intérêts de la SNCF évidents, quand on regarde partout ailleurs ce qu'elle fait avec les gares TGV. Il n'y a pas de raison que Montélimar échappe à ce que d'ailleurs la Cour des comptes a exigé de la SNCF, à savoir qu'elle arrête de faire des gares n'importe où et qu'elle mette des financements dans l'investissement sur le réseau ferré de base parce qu'il devenait dangereux. On peut souhaiter, on peut avoir peur, la peur n'empêchant pas le danger, d'être mal desservis, mais si on se trompe de ce que l'on demande en échange de ce qui va nous être supprimé, on est doublement dans l'erreur. Oui, il est probable que la SNCF ne s'intéresse pas à la Ville de Montélimar, à son bassin de vie, c'est bien à nous les élus de l'Agglomération de le défendre et pour le défendre, il faut que l'on ait une idée juste sur ce que l'on peut obtenir pour développer notre agglomération."*

*De ce point de vue, j'apprécie d'entendre citer pour la première fois, puisque je le cite depuis 10 ans, dans la bouche du Président, le fait qu'il y a une possibilité de liaisons TER avec la gare TGV de Valence et là, je pense que c'est une vraie solution intéressante. Je le dis depuis de très nombreuses années. C'est quelque chose qui met la gare TGV de Valence à une demi-heure de la gare de Montélimar, sans les risques des embouteillages, et je pense que sur cet aspect, il y aurait absolument un travail à faire qui ne nous condamnerait pas à trois ou à quatre TGV, mais qui pourrait être fait sur les 24 éventuellement ou même la moitié disons les 12 TGV qui s'arrêtent à Valence TGV et qui vont non seulement à Paris, mais qui vont également partout en Europe, au moins à Bruxelles et à Barcelone. On aurait là un outil de développement du territoire."*

Monsieur le Président :

*"C'est effectivement un point de désaccord entre nous, Mme COUTARD, la rupture de charge pour les TGV serait une dégradation pour les usagers, donc je ne souhaite pas pour notre territoire qu'il y ait cette dégradation. Les lignes classiques n'accueilleront plus très rapidement de TGV donc il faut que nous puissions être connectés à la ligne grande vitesse. Il y a un désaccord sur ce point : nous soutenons la gare TGV, ce n'est pas votre cas, c'est respectable, mais il faut que les choses soient claires."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Les choses peuvent être claires aussi sur le fait que je suis tout à fait favorable aux TGV qui s'arrêtent à Montélimar et je pense qu'il faut que l'on se batte pour. Ne me faites pas une fois de plus dire..."*

Monsieur le Président :

*"C'est une vue de l'esprit que sur les lignes classiques les TGV continuent..."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Chacun sa vue de l'esprit : je pense que c'est la gare TGV qui est une vue de l'esprit..."*

Monsieur le Président :

*"J'ai le droit de ne pas être d'accord avec vous quand même."*

Mme Catherine COUTARD :

*"Vous, vous pensez que c'est la défense des TGV qui s'arrêtent à Montélimar. Je pense qu'il faut que l'on ait une discussion sérieuse avec la SNCF sur ces questions-là aussi, ça leur coûterait bien moins cher que l'hypothétique fonctionnement de l'hypothétique gare."*

Monsieur le Président :

*"Mme COUTARD, quand vous dites que depuis 10 ans il y a eu beaucoup d'études, je vous rappelle quand même que, depuis fin 2015, le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ, s'est engagé sur ce projet. C'est la raison pour laquelle ce dossier est réactivé et que des majorités régionales que vous avez soutenues et auxquelles Mme EYBALIN a appartenu ne souhaitaient pas le financement de cette gare TGV, donc sur les délais, oui nous avons perdu beaucoup de temps. S'il y avait eu une volonté politique plus tôt, peut-être que nous aurions une gare TGV à Allan en exploitation. Les délais ont été longs, mais la part de responsabilité qui a été celle de l'exécutif régional, puisque cela n'a pas pu être inscrit dans les Contrats de plans Etat-Région, est importante et je tenais à le rappeler."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"Je voudrais quand même dire quelque chose parce que vous nous avez accusés et cela dure depuis des années et des années sur cette histoire de gare d'Allan. Je vous rappelle, quand même, qu'il y a énormément de questions qui n'ont jamais eu de réponse : c'est bien de faire une gare, mais personne n'a encore dit qui va payer le financement du fonctionnement de cette gare. C'est une question en fil rouge."*

Monsieur le Président :

*"C'est la SNCF, tout le monde le sait."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"C'est marqué nulle part, ce sont des questions qui étaient en interrogation depuis des années."*

Monsieur le Président :

*"Ce seront les opérateurs ferroviaires."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"Sauf que, pour l'instant, personne ne veut payer. Laurent WAUQUIEZ est quand même assez fort sur les promesses, car dans le contrat de plan Etat-Région, il y a eu un avenant, sauf que ce sont des études qui sont prévues et les 15 M€ d'investissement ne sont marqués nulle part, pour l'instant. Dans le contrat de plan Etat-Région, c'était aussi aux acteurs locaux de défendre leur territoire."*

Monsieur le Président :

*"Bien sûr, les Conseillers régionaux auraient dû le faire, je suis d'accord avec vous."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"Les Conseillers régionaux défendent des projets solides donc nous ne sommes pas d'accord là-dessus."*

Monsieur le Président :

*"J'ai le droit aussi d'être en désaccord avec vous et de dire qu'il n'y a pas eu de volonté d'action politique de la part de la majorité à laquelle vous apparteniez."*

*Concernant le Contrat de plan Etat-Région, l'actuel inclut les études et le Président WAUQUIEZ s'est engagé à inscrire, au rendu des études si elles sont positives, bien naturellement, le financement sur le prochain Contrat de plan Etat-Région. Voilà pour la gare TGV."*

*M. QUANQUIN, vous avez posé la question en disant qu'il n'y avait pas assez d'informations sur la réunion qui avait eu lieu en Commission des affaires économiques, si j'ai bien compris. Je vous rappelle qu'un membre de votre groupe, M. MATTI, était présent. Je vous invite à discuter entre vous."*

M. Régis QUANQUIN :

*"Cela peut intéresser le Conseil communautaire."*

Monsieur le Président :

*"Oui, mais le fonctionnement des commissions n'est pas celui-là, vous le savez, et vous êtes représentés."*

M. Régis QUANQUIN :

*"Justement, il n'a pas eu les réponses qu'il souhaitait."*

Monsieur le Président :

*"Si vous aviez été là, on vous aurait donné les mêmes."*

M. Régis QUANQUIN :

*"Cela veut dire qu'il n'y a pas de réponse. J'ai bien compris."*

Monsieur le Président :

*"Non, vous avez dit qu'il n'a pas eu les réponses qu'il voulait entendre. C'est ce que j'ai compris."*

M. Régis QUANQUIN :

*"C'est vraiment abusif. Quand la mauvaise foi a des limites, M. REYNIER."*

Monsieur le Président :

*"Votre mauvaise foi a aussi des limites, M. QUANQUIN. Par rapport à cela, je vous ai écouté calmement et je voudrais vous apporter des éléments de réponse et je suis en désaccord avec vous."*

*Vous avez évoqué les pénalités que la collectivité aurait à subir. Elle aurait à en subir, s'il y avait une rupture unilatérale du projet, si la collectivité arrête de soutenir le projet, ce qui n'est pas le cas puisque nous aurons l'occasion de redélibérer très prochainement et qu'une très large*

majorité des Maires de notre agglomération a continué à apporter son soutien à ce projet qui est inscrit dans notre projet de territoire.

Concernant le dernier point de vos questions, M. QUANQUIN, à propos des personnels qui sont transférés de la SPL à l'Agglomération, vous semblez nous dire que l'on transfère des charges. Je vous rappelle que cela faisait partie des demandes qui étaient formulées assez régulièrement par votre groupe où vous trouviez que ce qui se passait à la SPL manquait de visibilité et de transparence. Nous avons décidé, il y a maintenant un an, de transférer les ressources, en terme de personnel, de la SPL vers l'Agglomération pour qu'il y ait un service. Voilà. C'est juste la mise en place de notre projet politique que vous aviez trouvé plutôt intéressant à l'époque, je tenais à vous le rappeler parce que vous avez dû l'oublier.

Sur le handicap, cela ne va pas assez vite, car les procédures sont toujours complexes. Je ne peux qu'être d'accord avec vous sur le temps long de l'action des collectivités, des réglementations, des lourdeurs, des recours parfois sur les projets. Il y a effectivement un temps qui est souvent relativement long, je ne peux qu'être d'accord avec vous.

Sur l'évolution, M. CSIKEL, de la masse salariale. Il faut regarder les évolutions depuis 2014 aussi à périmètre constant. Nous avons eu, au niveau de notre Agglomération, sur des sujets, des compétences supplémentaires à accepter et à exercer. C'est le cas, par exemple, des documents d'urbanisme et de cette fonction d'urbanisme, cela a été lié aux rythmes scolaires. Donc, si on ne compare que les chiffres, effectivement, il y a une évolution, mais il faut comparer aussi ce que l'Agglomération fait et ne faisait pas avant. Je tenais à le souligner.

Mme BIRET, sur la gare TGV, on a répondu. Vous jugez la Maison de l'Economie inutile alors que je pense, au contraire, que les acteurs économiques sont très sensibles au fait que la collectivité puisse mettre en place des structures de concertations, de discussions. C'est le cas aussi sur l'agriculture. Nous aurons l'occasion d'en reparler régulièrement, mais le monde agricole est très satisfait de la démarche et du soutien de notre Agglomération auprès d'eux. Je ne partage pas les remarques qui sont les vôtres.

Nous avons répondu aux questions d'Henri FAUQUÉ.

M. ROSELLO, concernant la gare d'Allan, une petite précision quand vous dites que c'est un projet communal, à la base, cela a été surtout porté par une commune, mais qui n'est pas celle de Montélimar. J'ai souvenir que les premières réunions, pour la gare TGV, se sont déroulées à Donzère. Le Maire de Donzère, Eric BESSON, s'est beaucoup mobilisé, mais il y a eu très vite une adhésion d'un territoire très large. Aujourd'hui, on peut même dire que le projet intéresse au-delà de l'intercommunalité. Je le disais, il y aura le Département de la Drôme probablement le Département de l'Ardèche et de la Région, ce qui démontre le périmètre concerné. Voilà les éléments de réponses que je pouvais apporter, je ne sais pas si mes collègues ont des précisions supplémentaires si j'ai oublié de répondre."

Mme Michèle EYBALIN :

"J'ai une question à laquelle il me semble ne pas avoir eu de réponse : à quoi sert la Maison de l'Economie ?"

Monsieur le Président :

"C'est un guichet unique..."

Mme Michèle EYBALIN :

"Et notamment quelles actions on allait mettre en place, ainsi qu'à la Maison de l'Agriculture, par la même occasion ?"

Monsieur le Président :

*"C'est la même chose."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"C'est-à-dire ?"*

Monsieur le Président :

*Je vais essayer de vous répondre si vous le permettez.*

*C'est un guichet unique qui permet à tout chef d'entreprise qui est porteur de projets d'être en contact direct avec la collectivité et de disposer, sur un même lieu, de l'ensemble des ressources. C'est également un lieu où nous pouvons mettre à disposition des salles de réunion, où nous pouvons partager, et pour de nombreux chefs d'entreprise, il est essentiel que nous puissions disposer de ces ressources. C'est d'ailleurs salué par l'ensemble des acteurs économiques sur notre territoire qui reconnaissent l'engagement de notre collectivité à ce sujet. Pour le volet agricole, c'est exactement la même chose. Je n'entends pas ni d'agriculteurs ni de chefs d'entreprises nous demander de supprimer la Maison de l'Économie, car c'est un service qui nous est inutile."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"C'est-à-dire que les services rendus autrefois et aujourd'hui encore par les Chambres de Commerce, les Chambres des Métiers et les Chambres d'Agriculture ne servaient pas à cela ?"*

Monsieur le Président :

*"Je pense que l'on ne peut pas faire cette caricature. Ce que font les Chambres de Commerce est utile, les Chambres des Métiers également, mais à un moment, il faut une collectivité qui mette en place de la concertation et de la mise en réseau. C'est ce que fait l'État avec ses maisons de services publics et dans le domaine de l'économie, c'est de la compétence des agglomérations. Il nous est apparu important de pouvoir mettre en place des structures de ce type qui donnent pleinement satisfaction aux acteurs économiques."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"On aura peut-être un bilan de ce qu'il s'y passe ?"*

M. Yves COURBIS :

*"Concernant le bilan et la Maison de l'Agriculture, à la dernière Commission environnement, il a été fait un bilan des actions réalisées sur l'année 2016. De mémoire, la location de la salle a été faite plus de 60 fois dans l'année. Vous voyez qu'elle est largement utilisée à des formations du monde agricole. La volonté est de faire un lieu ressources et de proximité. Il était un peu insensé d'envoyer une quinzaine d'agriculteurs en salle de réunion à la Chambre d'Agriculture, par exemple, pour des formations.*

*Là, c'est le technicien de la Chambre d'Agriculture qui vient opérer sur le terrain, à proximité, dans des lieux que les agriculteurs s'approprient. Je ne parle que de la Maison de l'Agriculture, mais ce sont des exemples très concrets quand même qui sont vécus aux techniciens, car il y a une technicienne qui s'emploie à vulgariser des actions qui sont mises en place et selon notre volonté politique."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"Les techniciens ne venaient pas dans les locaux de l'Agglomération quand c'était à Cléon ?"*

M. Yves COURBIS :

*"Je parle des agriculteurs qui viennent en formation."*

Mme Michèle EYBALIN :

*"Oui."*

M. Hervé ANDEOL :

*"Je vous invite à constater la fin du débat. Il est nécessaire depuis la loi NOTRe de voter sur le Débat d'Orientation Budgétaire."*

Monsieur le Président :

*"Jusqu'à présent, on prenait acte. Avec la loi NOTRe, il y a un vote sur le fait que le débat se soit tenu."*

M. Hervé ANDEOL :

*"Êtes-vous d'accord pour constater que le débat a eu lieu ?"*

**ADOpte A LA MAJORITE (9 ABSTENTIONS : M. S. MORIN [pouvoir à Mme M. EYBALIN], M. J. MATTI [pouvoir à M. R. QUANQUIN], Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, Mme M. EYBALIN, M. S. CHASTAN, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.